

## DEC113081DR07

*Décision portant nomination de Madame Nadine CHAUMERLIAC en qualité de chargée de mission.*

### LE PRESIDENT,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

### DECIDE

**Art. 1<sup>er</sup>** – Mme Nadine CHAUMERLIAC, DR1, est nommée chargée de mission auprès du délégué régional de la circonscription Rhône Auvergne **du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**. Sa mission a pour objet de représenter, en Auvergne, le délégué régional en tant que de besoin au sein des instances locales des partenaires académiques, des collectivités territoriales et des acteurs socio-économiques, des instances de pilotage des projets mis en œuvre dans le cadre du PIA et de participer à la rédaction puis au suivi de la convention de site.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Nadine CHAUMERLIAC demeure affectée au Laboratoire de météorologie physique – UMR6016 CNRS-Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand.

**Art. 2 - Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012**, Mme Nadine CHAUMERLIAC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Art. 3** - La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'État (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Rhône Auvergne (DR07).

**Art. 4** - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain Fuchs